



Vacances, loisirs et temps libres, vous aussi vous pouvez en bénéficier !

Si depuis 40 ans les agriculteurs ont, grâce aux Services de Remplacement, la possibilité de quitter sereinement leur exploitation le temps des vacances, ce n'est que depuis 2006 qu'un Crédit d'Impôt permet de rendre le Remplacement pour congés vraiment plus accessible à tous.

Au cours de l'année écoulée, 130 agriculteurs et agricultrices ont mobilisé 2582 jours de remplacement pour congé. C'est la 2^{ème} cause de recours à un Service de Remplacement après la maladie et l'accident.

Si la période estivale concentre une part importante de « départs en congés », ceux-ci sont néanmoins étalés sur d'autres périodes, notamment de vacances scolaires, mais aussi sur des durées plus courtes, ponts, week-ends et même jours de semaines pour assister à un spectacle, passer du temps en famille...

La possibilité de se faire remplacer pour congé est devenue pour beaucoup indispensable. Elle rassure les candidats à l'installation en agriculture qui, ayant un passé salarié ou un conjoint travaillant à l'extérieur, hésitent à embrasser cette profession astreignante. Pour les éleveurs en place, confrontés aux difficultés du métier, il est indispensable de pouvoir lever le pied pour garder intacte la motivation.

Depuis 2006, un Crédit d'Impôt facilite l'accessibilité à ce motif de remplacement. Il consiste, pour les exploitants justifiant d'une astreinte quotidienne, en la prise en charge par l'Etat de 50 % du coût du remplacement pendant 14 jours par exploitation. Ce dispositif est intégré dans l'aide « de minimis » jusqu'au 31 décembre 2016.

Contact : 05.62.61.77.90.